

## Sur l'abolition du péché

---

ME 1876 page 16 - Darby J.N.

Puisque la question de l'abolition du péché et de la signification du verset 26 du chapitre 9 de l'épître aux Hébreux a été soulevée, je vous envoie quelques lignes sur ce sujet.

J'ai fréquemment insisté sur ce que le péché a été ôté par le sacrifice de Christ, en ce sens que le croyant se trouve devant Dieu parfaitement justifié et accepté, le Seigneur n'imputant pas le péché: le croyant se trouve parfaitement justifié devant Dieu. Ce que j'ai dit à ce sujet, Dieu en soit béni, je le crois comme je l'ai toujours cru. C'est notre bienheureux privilège en Christ. Puisse toute âme vivifiée en jouir! Dieu nous garde de le laisser affaiblir par des scrupules d'exactitude dans les expressions. Mais quand on se sert d'expressions autres que la propre parole de Dieu, et qu'on en tire des conséquences comme si ces expressions étaient des déclarations scripturaires, nous sommes obligés de nous exprimer d'une manière plus exacte. Il en a été ainsi pour ce qui a été dit que le péché a été aboli par le sacrifice de Christ. L'Écriture ne dit pas cela, mais que, «en la consommation des siècles, il a été manifesté une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice».

J'avais remarqué, il y a bien longtemps déjà, que la parole: «Voilà l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde», n'aurait son plein accomplissement que dans le nouveau ciel et la nouvelle terre, quoique l'oeuvre sur laquelle ce nouvel état de choses était fondé eût été achevée par l'Agneau de Dieu une fois pour toutes sur la croix; mais le sens de Hébreux 9: 26, n'avait pas été aussi particulièrement remarqué. Ce passage cependant, nous présente essentiellement la même vérité. Le péché, cette chose haïe, doit être ôté de ce monde que Dieu a créé pour sa propre gloire.

Il ne faut pas confondre la purification de notre conscience et notre rachat, avec l'abolition du péché, quand il sera ôté de ce monde comme chose offensante pour Dieu.

Le verset 28 nous dit que Christ a porté les péchés de plusieurs: ainsi ils sont parfaitement nets.

Mais le péché demeure dans la chair et dans le monde, et il faut que Dieu l'ôte, et que toutes choses dans les cieux et sur la terre soient réconciliées à Dieu; et Dieu le fera. L'oeuvre qui en est le fondement, en vertu de laquelle la chose s'accomplira par puissance, l'oeuvre dans laquelle Dieu est moralement, parfaitement et à jamais glorifié, est accomplie, et Christ est assis à la droite de Dieu en vertu de cette oeuvre. Mais les péchés de ces «plusieurs» qui sont placés sous la grâce, ont été portés par Lui, et le croyant a été lavé de tout péché. Non pas que ce soit là tout, car Christ n'a pas seulement porté nos péchés, mais, pour la foi, nous sommes morts avec Christ, et étant morts, nous sommes

justifiés du péché; notre vieil homme a été crucifié avec Christ, le péché dans la chair a été condamné à la croix, et il n'y a aucune condamnation pour nous qui croyons.

C'est dans ce sens général de notre position devant Dieu qu'on a dit que le péché a été ôté, et, Dieu en soit béni, il en est ainsi. Ce qui préoccupait réellement et ce qu'on voulait dire quand on parlait ainsi, c'est que toute la question de notre culpabilité et de l'imputation, quant à notre position devant Dieu, avait été entièrement et pour toujours vidée. Mais l'abolition du péché a dans l'Écriture une portée plus étendue: toutes les choses dans les cieux et sur la terre doivent être réconciliées à Dieu; la justice doit habiter dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre, et en un sens modifié, il en sera ainsi même dans le règne de Christ. Alors le péché sera ôté effectivement par puissance. Mais l'oeuvre par laquelle il est ôté moralement en justice et pour la gloire de Dieu, l'oeuvre dans laquelle il est réellement ôté dans le sens moral, est accomplie; tout ce que Dieu est ayant été glorifié sur la croix où Christ a été fait péché; et la foi saisit cela.

Hélas, très peu de chrétiens font même la différence entre les *péchés* ou la culpabilité, et le *péché*. Nos péchés sont tous pardonnés, nous en sommes parfaitement lavés; et de plus, comme étant morts avec Christ, notre vieil homme, pour la foi, a pris fin; sa condamnation a été effectuée dans la mort de Christ; nous ne sommes pas dans la chair, quoique actuellement la chair soit en nous. Mais l'abolition du péché, comme je l'ai déjà dit, a une portée bien plus étendue; elle s'applique à son abolition complète de devant la présence de Dieu dans le monde; et cela, comme résultat, n'est pas accompli, quoique l'oeuvre sur laquelle ce résultat est fondé soit parfaitement accomplie; et cette oeuvre est, en un sens, plus importante que le fait, parce que Dieu y a été parfaitement glorifié et que c'est en vertu de cette oeuvre que le péché sera un jour complètement ôté des cieux et de la terre. La foi sait cela; elle sait que l'oeuvre est accomplie, et elle se réjouit de ce qu'il n'y a aucune condamnation pour le croyant devant Dieu, la conscience étant purifiée du péché, et le péché dans la chair ayant été condamné à la croix, en sorte qu'il n'y a ni imputation ni condamnation. Mais le péché existe. L'effet de l'oeuvre, selon le propos de Dieu, n'est pas encore accompli. Même pour ce qui est du croyant, il ne peut pas dire: Je n'ai pas de péché. «Celui qui est mort est justifié du péché», non pas des péchés, ici; et j'ai le droit de me tenir moi-même pour mort, Christ étant mort au péché.

Si je dis que le péché est aboli, j'affaiblis la force de l'expression «abolir», car le péché est encore là; le monde n'est pas encore dans cet état où la justice y demeure. Les péchés de ceux que Dieu reconnaît comme siens ont été portés, et le sang qui fait la propitiation est sur le propitiatoire, de sorte que nous pouvons nous tourner vers le monde et supplier les pécheurs de venir, comme si Dieu suppliait par notre moyen, dans notre petite mesure. L'oeuvre qui nous donne le droit de faire ainsi est parfaitement accomplie et agréée de Dieu. Je puis dire à celui qui croit, qu'il est parfaitement net, blanc comme la neige devant Dieu. Mais l'abolition du péché a un sens plus étendu. L'expression même que nous lisons en Jean 1: «l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde» (non pas «a ôté», ni «les péchés») en est la preuve. Il s'agit de l'abolition du péché de devant Dieu *dans le monde*, résultat qui

n'est pas encore accompli. Le passage de Jean 1 se rapporte spécifiquement au résultat; la déclaration de Hébreux 9: 26, au propos et au moyen de son accomplissement; le verset 28 de ce même chapitre des Hébreux, à l'autre question de notre culpabilité actuelle.

Je ne ferais pas grand embarras pour des expressions incorrectes; Dieu est plein de grâce et de support à cet égard si le coeur est droit et sérieux. Je ne me mets pas à la brèche pour faire un crime à un homme pour une parole. Je recherche ici seulement ce qui est correct quand la question a été soulevée. Qu'on tire des conclusions de ce qui n'est pas dans l'Écriture, je ne puis pas l'accepter.